

AFFAIRE N°24/17 - Passation d'un bail avec l'Etat représenté par la Direction des Services Fiscaux, pour la location d'un terrain à usage de stade omni-sports, situé à la REDOUTE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'entériner la passation d'un bail avec l'Etat, représenté par la Direction des Services Fiscaux, pour la prise en location par la Ville de Saint-Denis du terrain de 5 ha 04 a 34 ca dit de la REDOUTE.

Ce bail conclu pour une durée de 15 ans avec effet au 25 octobre 1975 est consenti pour la somme de 5 000 F à verser annuellement.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

x

x

Approuvé,
David Denis le 4 mars 1976
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Supplé : G. DALEX
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
P. PASTOR